

## **Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz**

### **Rapport de la commission portant sur le préavis No 01/2018 qui a pour objet une demande de crédit pour l'entretien du réseau routier communal pour l'année 2018.**

Madame la Présidente,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La commission s'est réunie en date du 27 février 2018, à 19h30, à l'administration communale, salle de la municipalité.

Etaient présents :

#### **Membres de la commission**

M. Claude Schwab                      Président  
Mme Joëlle Mansourian              Rapporteuse  
M. Eric Bilard  
Mme Christine Rankovic  
M. Cédric Tercier  
M. Philippe Ducraux  
Mme Claire Pedersen

Monsieur Claude Schwab remplace Madame Tommasina Maurer qui ne pouvait pas être présente.

#### **Présentation du projet.**

Le projet est présenté aux membres de la commission par M. Thierry George, municipal, et M. Nicolas Ghiringhelli géomaticien de l'entreprise MCR & Associés, ingénieurs civils Sàrl.

Monsieur George, nous informe que le montant de CHF 800'000.- annoncé dans le préavis sous le point 4.4 est le total du plan d'investissements pour l'entretien des routes pour l'année 2018, ce qui comprend l'objet de ce préavis mais aussi un préavis qui nous sera soumis dans le futur et qui sera donc une deuxième étape.

On nous rappelle qu'une procédure d'appel d'offres sur invitation avait été menée pour les travaux des chemins du Chevalet et des Mossettes dans le courant du mois d'avril 2017. Celle-ci n'avait pas permis d'entreprendre les travaux sur le chemin des Mossettes, mais que pour éviter des appels d'offres coûteuses, le mandat a été attribué sur la base des prix déposés et des conditions obtenues en 2017 par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA. Monsieur Ghiringhelli nous assure que les tarifs sont tout à fait concurrentiels.

Une première interrogation concerne la différence de prix qu'il y a entre les travaux sur le chemin des Mossettes et le chemin du Pré-de-la Chèvre, on nous fait savoir que la différence tient à la largeur de ces deux chemins.

Par la suite un membre de la commission s'interroge quant au fait que l'on goudronne le chemin des Mossettes alors que l'alternative de terre stabilisée serait une solution plus écologique.

Monsieur Ghiringhelli nous répond que tous les enrobés ne sont pas polluants, et que dans ce cas le chemin des Mossettes a un usage agricole, et que donc sur ce chemin nous pouvons considérer que le trafic est lourd (camion, tracteur, etc.. y passent tous les jours). Le risque de ne pas faire une réfection complète de la chaussée avec une couche de bitume ferait que dans 5-10 ans la route serait à refaire car elle aurait bougé.

L'objectif de ces travaux est que la route tienne 40 ans sans travaux, chose qui est visée avec la solution proposée dans le présent préavis.

Une inquiétude quant à l'évacuation des eaux de pluie avec cette proposition d'enrobage a reçu comme réponse qu'il y aurait des drains (déjà existants) et si ceux-ci sont bouchés ou

endommagés un système sera mis en place pour que l'écoulement de l'eau de pluie se fasse dans les champs.

Pour le chemin des Osches on nous fait savoir que c'est essentiellement de petits travaux comme des grilles mal placées qui seront remplacées pour éviter des inondations. Un commissaire se demande si l'entreprise qui avait fait les travaux à la base aurait mal placé ces grillages et de ce fait se questionne sur un éventuel dédommagement de la part de la dite entreprise. Monsieur George nous annonce que ces travaux ont été effectués il y a plus de dix ans et que de ce fait il y a prescription. Monsieur Ghiringhelli quant à lui précise que de toutes manières le terrain n'est pas figé et qu'il est tout à fait possible qu'il y a dix ans ces grilles étaient au bon endroit et remplissaient parfaitement leurs rôles mais qu'avec le temps le sol a bougé.

On nous précise également que les travaux sur ce chemin sont une solution provisoire car le chemin des Osches devra être refait dans un futur proche.

Un commissaire se questionne sur le nombre d'entreprises qui ont pu soumettre une offre, on nous précise que cinq entreprises ont reçu un appel d'offre et que quatre y ont répondu.

M. George nous dit que l'amortissement se fera au maximum sur 30 ans, après questionnement d'un commissaire, et confirme que la subvention de la confédération passe par le canton.

#### **Délibération des commissaires.**

Il est évident qu'il faille faire des travaux sur nos routes, mais les commissaires demandent pourquoi mettre la priorité sur certains chemins au détriment d'autres. Il est répondu que l'inventaire avec l'ordre des priorités a été établi il y a environ 10 ans pour une planification des travaux et que, en ce qui concerne les travaux d'améliorations foncières la priorité avait été donnée pour des questions de finance (possibilité d'obtenir des subsides du canton et de la confédération d'environ 40%).

#### **Vœu**

Les commissaires, à l'unanimité souhaitent, que pour le préavis futur (deuxième étape des travaux) les commissaires puissent consulter la planification faite pour prioriser les travaux sur les routes de notre commune.

#### **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, après délibération, la commission par 6 voix pour et 1 abstention, recommande au conseil communal d'approuver les conclusions de ce préavis à savoir

- Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires;
- Octroyer à cet effet à la municipalité un montant de CHF 441'700.-;
- Encaisser l'éventuelle subvention cantonale ;
- Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire;
- Amortir selon le point 6 du préavis.

Le président  
M. Claude Schwab



La rapporteuse  
Mme Joëlle Mansourian

